

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2010

convocations adressées le 7 décembre 2010

*Etaient présents* : MM. THOMAS RIPEAUX LELIEVRE LEMASSON MMES ADAM BOUJU FOUBERT LEBOUUC MM. DELAUNAY GRAND  
GUILLOUARD LEBRETON PICHEREAU TRETON

*Absents* : RINGUENET-PECATE

- **Indemnité de conseil au comptable du Trésor,**

M. le Maire est autorisé à mandater au profit de M. Stéphane SUTTER l'indemnité qui lui est due pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 décembre 2010. Le Conseil Municipal autorise également M. le Maire à verser l'indemnité qui sera due à Mme Catherine PERRIER (nouvelle receveuse municipale à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2011) pour l'année 2011.

- **Renouvellement contrat de remplacement d'un agent en congé parental,**

Le contrat est renouvelé pour la période du 19 décembre 2010 au 05 septembre 2011 (inclus) pour un temps travail (annualisé) de 77,18 heures par mois.

- **Désignation d'un ACMO (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité),**

M. le Maire a informé le Conseil Municipal qu'il prendra un arrêté de nomination d'un ACMO.

- **Etude d'un devis reçu pour un contrat de désherbage,**

M. le Maire expose qu'il a rencontré avec M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, le 23 novembre dernier, l'entreprise CHESNEAU d'Alexain afin que cette dernière fasse une proposition de contrat de désherbage. Après étude du devis les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à signer un contrat de désherbage pour l'année 2011 pour le traitement des caniveaux pour un montant de 620,34 € TTC – ce qui représente 4 interventions annuelles. Les membres du Conseil Municipal souhaitent rappeler aux habitants qu'il est de leur devoir d'entretenir (balayer, déneiger, désherber) le trottoir devant leur maison.

- **Compte rendu des démarches effectuées par la Municipalité pour le maintien des commerces sur le territoire de la commune,**

M. le Maire a fait part au Conseil Municipal de sa rencontre le 30 novembre dernier avec le Groupe CASINO, ainsi que de sa rencontre le 8 décembre dernier avec le Boulanger de la commune.

- **Achat éventuel des locaux du 4 rue des vieux métiers suite à la visite du Conseil Municipal,**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la visite des locaux le 22 novembre dernier il convient de prendre la décision d'acquérir ou pas cet immeuble. Après discussion, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas acquérir ces locaux et chargent M. le Maire de se rapprocher de la Communauté de Communes des Avoirs pour étudier la possibilité de faire construire sur le territoire de la commune un bâtiment à usage de commerce.

- **Point sur le fonctionnement de la cantine,**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, il avait été autorisé aux membres du club des Retrouvailles de déjeuner de temps à autre à la cantine. Après une rencontre avec les enseignants, il est préféré de faire des rencontres intergénérationnelles à l'occasion de goûter ou autres.

- **Etude de l'avant-projet de création d'un parking derrière l'école et demande d'accès sur ce futur parking par Mlle FOUSSARD et M. BARBETTE,**

Les membres de la commission Parking ont présenté leur avant-projet qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, M. le Maire a donné lecture du courrier de Mlle FOUSSARD et M. BARBETTE qui sollicitent un droit d'accès au domaine public de 3 m de largeur. Après débat, cette demande a été rejetée compte tenu qu'il n'est pas envisageable de créer une sortie sur un parking créé dans le but premier de sécuriser l'accès à l'école publique.

- **Questions diverses**

- M. le Maire a tenu à remercier M. Robert DELAUNAY qui a trouvé des boîtes de rangement pour les verres de la salle des fêtes,
- Restauration de la chapelle de Lignières : M. Jean TONNELIER est prêt à créer une association pour la sauvegarde de cette chapelle,
- Organisation des vœux de la Municipalité du 22 janvier 2011 : les membres du Conseil Municipal prépareront les petits fours comme l'an passé.

Fait à Lignières-Orgères, le 15 décembre 2010

Le Maire,

Signé Jean-Luc THOMAS